

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata tenue par visioconférence, le 27 mai 2020 à 19:30 heures.

PRÉSENCES Mme Vicky Ouellet (Lac-des-Aigles), M. Fernand Albert (Lejeune), Mme Linda Lévesque (Packington), M. Claude H. Pelletier (Rivière-Bleue), M. André St-Pierre (St-Athanase), M. Keven Lévesque Ouellet (St-Elzéar-de-Témiscouata), M. Alain Dubé (St-Eusèbe), M. Richard F. Dubé (St-Honoré-de-Témiscouata), M. Claude Gallant (St-Jean-de-la-Lande), Mme Céline Dubé Ouellet (St-Juste-du-Lac), M. André Chouinard (St-Michel-du-Squatec), M. Carlo Ouellet (St-Pierre-de-Lamy) et M. Gaétan Ouellet (Témiscouata-sur-le-Lac), tous membres du conseil d'administration et formant quorum sous la présidence de M. Yves Lebel (Dégelis).

Assistent également M. Maxime Groleau (RIDT).

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La lecture de l'ordre du jour est effectuée par M. Yves Lebel.

Il est proposé par M. Claude H. Pelletier, appuyé par M. Richard F. Dubé, d'adopter l'ordre du jour et de garder le point varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2020-1468

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE RÉGULIÈRE

M. Maxime Groleau effectue la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée régulière et en fait un suivi, pour la rencontre tenue le 18 mars 2020.

M. Yves Lebel demande aux membres s'ils ont des questions ou commentaires.

Il est proposé par M. Fernand Albert, appuyé par M. Claude H. Pelletier, et résolu que le procès-verbal de la rencontre du 18 mars 2020 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2020-1469

3) COMPTES PAYÉS ET À PAYER

M. Maxime Groleau effectue la lecture des comptes payés et à payer.

Il est proposé par M. André Chouinard, appuyé par M. Gaétan Ouellet, que les listes suivantes des comptes payés et à payer soient acceptées.

COMPTES PAYÉS AU 25 MAI 2020

St-Pierre André	71.09 \$
Albert Fernand	31.01 \$
Dubé Richard F.	43.01 \$
Bolduc Simon	14.01 \$
Dubé Ouellet Céline	22.00 \$
Acklands Grainger inc	137.97 \$
Avantis Coopérative	45.42 \$
Brant	611.64 \$
Dicom Express	35.26 \$
Éco-L'Eau	338.72 \$
Élevage P. Deschesnes Sec.	1 322.21 \$
Groupe EMS	3 830.95 \$
Harnois Énergies	1 688.44 \$
Horizon CFVD	431.16 \$
Info-Dimanche	937.05 \$
Imprimerie Excel Inc	3 931.02 \$
Potvin Jacinthe	52.10 \$
La Buanderie de Rivière-du-Loup Ltée	91.98 \$
La Capitale assurance	2 606.08 \$
Pièces Témis Inc	7.06 \$
Ouellet Jacques	22.50 \$
Pages Jaunes	42.42 \$
Société V.I.A Inc	16 575.08 \$
Témis Chevrolet Buick GMC Ltée	316.27 \$
Caisse Pop. Desjardins des Lacs de Témis.	563.08 \$
Caisse Pop. Desjardins du Transcontinental	69.12 \$
Banque Nationale du Canada	352.52 \$
Financière Banque Nationale	900.68 \$
Municipalité de Dégelis	1 747.06 \$
Toromont Cat(Québec)	1 245.62 \$
Avantis Coopérative	1 177.79 \$
Bell Canada (ligne 1-800)	117.92 \$
Dicom Express	114.23 \$
Dicom Frêt	487.96 \$
Dumont Francis	93.50 \$
Entretien PL	377.11 \$

Les Soudures Lebel	7 358.40 \$
MonBuro.ca	314.76 \$
Pages Jaunes	42.00 \$
Potvin Jacinthe	137.59 \$
Ouellet Jean-Pierre	55.01 \$
Pelletier Claude	55.01 \$
Pelletier Gilles	49.01 \$
Exploitations JAFFA Inc	188 024.77 \$
Bell Canada	987.64 \$
Hydro-Québec	5 939.99 \$
DAS Fédéral	4 692.04 \$
DAS Provincial	12 276.31 \$
Ministre des Finances	40 851.06 \$
Total payés	301 234.63 \$

COMPTES À PAYER AU 25 MAI 2020

9110-9991 Québec Inc	827.82 \$
AGAT laboratoires	643.87 \$
Avantis Coopérative	142.66 \$
Banque Nationale	705.04 \$
Brant	387.41 \$
Caisse Pop. Desjardins des Lacs de Témis.	1 120.90 \$
Caisse Pop. Desjardins du Transcontinental	207.36 \$
Conteneurs KRT Inc	3 587.22 \$
Démarrateurs des Maritimes	339.25 \$
Distribution Rioux Inc	587.73 \$
Éco-L'eau	323.36 \$
Excavation Émilien Ouellet inc	2 155.74 \$
Financière Banque Nationale	1 801.36 \$
Garage Christian Ouellet	287.44 \$
Gravier Bérubé & Fils inc	891.05 \$
Harnois Énergies	1 296.24 \$
Horizon CFVD	286.29 \$
Imprimerie Excel inc	471.40 \$
La Buanderie de Rivière-du-Loup Ltée	50.59 \$
La Capitale assurance	2 606.08 \$
Les Conteneurs Verts Inc	29 022.84 \$
Livraison M.L 2019	56.05 \$
M. Cossette Ltée	20.63 \$
M2 Télécom Inc	281.12 \$
Manic Sanitation	252.95 \$
Master Card	765.31 \$
MonBuro.ca	33.66 \$
MRC de Témiscouata	3 417.63 \$
Municipalité de Dégelis	4 470.79 \$
P. Beaulieu Électrique	385.79 \$
Pièces Témis Inc	335.73 \$
Place du Travailleur enr.	278.14 \$
Potvin Jacinthe	4.70 \$
QNDE	569.13 \$
QUASAN	227.94 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	689.85 \$
Sani Express	218.91 \$
Serrubec Inc	819.83 \$
Services Sinistres express	143.72 \$
Simetech Environnement Inc	3 924.98 \$
Société V.I.A. Inc	19 934.88 \$
Transport Baseley	1 974.70 \$
Tremblay Bois Mignault Lemay	2 352.97 \$
WSP Canada Inc	3 673.00 \$
Total à payer	92 574.06 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2020-1470

4) ADMINISTRATION

a) Suivi - Nouveau transporteur Exploitation JAFFA

M. Maxime Groleau dépose aux membres du conseil une correspondance d'Exploitation JAFFA. Le transporteur y indique qu'il a finalement décidé de réaliser le contrat avec la RIDT sans vendre sa division KRTB.

Pour information, la RIDT travaille actuellement avec Exploitation JAFFA pour planifier les collectes qui auront lieu durant l'été, principalement celles qui seront en double collecte (déchets et recyclage le même jour). En effet, le fait que le centre de pré-tri et de transfert de matières recyclables ne soit pas prêt à recevoir les camions pose des problèmes techniques et d'horaires.

Un rappel aux utilisateurs sera fait pour que les bacs roulants soient bien mis au chemin la veille au soir et qu'il y reste jusqu'à ce que la collecte ait été réalisée.

b) Suivi – Centre de transfert de matières recyclables

Un point sur la situation du chantier est fait et la planification des prochaines étapes est déposée aux membres. Le chantier est géré directement par Maxime Groleau et les différents mandats aux fournisseurs ont déjà été donnés lors des précédentes rencontres.

c) Suivi – Règlement d'emprunt R-012

Le règlement d'emprunt R-012 vise la construction de la cellule n°2 et la fermeture d'une partie de la cellule n°1 a lieu d'enfouissement technique. Le montant total maximal des dépenses prévues est de 2 358 978 \$ et celui de l'emprunt de 1 919 000 \$.

La demande complète d'autorisation a été envoyée au Ministère des Affaires Municipales et de l'habitation. La RIDT est en attente d'une réponse le plus tôt possible, les délais sont de 4 à 6 semaines à priori, si tout est conforme, cela devrait donc intervenir vers la mi-juin.

Lorsque la demande sera autorisée, la RIDT devra ouvrir une marge de crédit pour le financement temporaire des travaux.

Il est proposé par M. Claude H. Pelletier, appuyé par M. André Chouinard, que M. Maxime Groleau soit autorisé à demander des propositions de marge de crédit temporaire pour financer ces travaux. La démarche sera faite avec les institutions bancaires avec qui la RIDT fait déjà affaire soit la Banque Nationale et Desjardins.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2020-1471**

d) Location d'une pelle mécanique Komatsu PC200LC

Afin de pouvoir avancer à l'interne dans les travaux préparatoires du chantier de la cellule n°2 du LET, et du fait que la pelle mécanique Hitachi de la RIDT est en panne et les coûts de réparation trop élevés, la RIDT s'est orientée vers la location d'une pelle mécanique 20 tonnes.

Des demandes de prix de location ont été faites à plusieurs fournisseurs pour la location d'une pelle de différentes marques (John Deere, Komatsu, Hyundai et Case)

Il est proposé par Mme Céline Dubé Ouellet, appuyé par M. Fernand Albert, que la RIDT loue une pelle mécanique Komatsu PC 200LC auprès de l'entreprise Équipement SMS pour une durée initiale de 4 mois. Le coût de location est de 6 850 \$ par mois et inclut un godet à fossé et un godet d'excavation.

M. Maxime Groleau est autorisé à signer tous les documents requis ainsi qu'à faire les démarches pour que l'équipement soit livré sur le chantier de la RIDT et assuré par la RIDT.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2020-1472**

e) Réparation du loader John Deere 544H

Le loader John Deere 544H utilisé au lieu d'enfouissement a été envoyé se faire réparer chez Brandt à Dégelis car la pompe hydraulique a brisé lors de son utilisation. L'équipement est de 1998 et à environ 20 500 heures. Cette pièce n'avait pas été changée et ne présentait pas de signe particulier d'usure avant.

Le coût final des réparations n'est pas encore connu car toutes les pièces ne sont pas encore démontées. Le système hydraulique devra être nettoyé au complet pour éviter une contamination par du métal.

Il est proposé par M. Richard F. Dubé, appuyé par M. Keven Lévesque Ouellet, que la RIDT fasse effectuer, chez Brandt, la réparation complète de son loader 544H afin qu'il soit fonctionnel le plus rapidement possible. En attendant, un autre loader loué sera utilisé pour effectuer les opérations de la RIDT.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2020-1473**

Dans les prochains mois, M. Maxime Groleau travaillera avec un comité regroupant différents intervenants municipaux membres de la RIDT afin de se pencher sur le dossier des machineries lourdes de la RIDT. Les entretiens sont faits comme le prévoient les manufacturiers mais certains équipements sont « âgés » et travaille fort dans les conditions d'opérations du lieu d'enfouissement. Une planification à moyen et long terme pour ces équipements devra être faite pour s'assurer de leur disponibilité, leur fiabilité et de leur bon fonctionnement pour les opérations de la RIDT.

f) Renouvellement des conditions de financement – Banque Nationale

Il est proposé par M. Fernand Albert, appuyé par Mme Céline Dubé Ouellet, que la RIDT accepte la proposition de renouvellement des modalités de crédit faite par la Banque Nationale.

La marge de crédit de la RIDT est autorisée pour un montant de 300 000 \$ au taux de base de la Banque Nationale (2,45 % le 25-05-2020) + 1%. La RIDT dispose aussi de deux cartes de crédit (associées au même compte) pour un total de crédit possible de 10 000 \$.

Le coût annuel des honoraires de révision est de 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-1474

g) Suivi - Contrat avec Conteneurs Verts

Depuis le 1^{er} janvier 2019, suite à des appels d'offre, la RIDT a donné deux contrats à Conteneurs Verts en lien avec les opérations dans les écocentres. Un pour le transport de matériaux divers et un pour le transport et le traitement des matériaux secs. Ces deux contrats sont réalisés en sous-traitance par Conteneurs KRT. Conteneurs Verts a annoncé à la RIDT qu'il ne souhaitait pas réaliser l'année d'option prévue pour l'année 2021.

Il est proposé par M. Alain Dubé, appuyé par Mme Vicky Ouellet, que la RIDT accepte de ne pas renouveler les contrats en vigueur avec Conteneurs Verts, pour l'année d'option en 2021. L'entreprise reste cependant responsable l'exécution de ces contrats jusqu'au 31 décembre 2020.

M. Maxime Groleau procédera à des appels d'offre pour ces deux contrats afin de s'assurer d'avoir un fournisseur de service pour le 1^{er} janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-1475

h) Suivi - Fonctionnement des services durant la période du COVID-19

La RIDT a dû fermer ses 4 écocentres pour plusieurs semaines au début de la crise du Coronavirus car les consignes du Gouvernement n'étaient pas claires sur l'exploitation de ceux-ci. Dès que cela a été possible les 4 écocentres ont été réouverts mais avec des consignes précises (distance à conserver, pas d'aide, nettoyage, pas d'accès aux bâtiments, ...).

De plus, il a fallu acheter certains équipements de protection et de nettoyage pour les différents sites (nettoyant/désinfectant, masques, visières, lavabos autonomes de chantier, ...) La collaboration des employés est exemplaire et tout se déroule bien.

Le printemps 2020 est très achalandé dans les 4 écocentres, c'est la plus grosse période depuis les 12 dernières années, probablement à cause du confinement d'une grande partie des citoyens qui ont fait du ménage et des travaux chez eux.

5) PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

a) Suivi - Demande de subvention programme Aide au compostage domestique et communautaire ACDC

Le Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques (MELCC) a signifié à la RIDT que les règles et consignes à respecter pour la gestion des matières organiques avaient été modifiées. Le projet prévu par la RIDT répondrait alors à tous les critères prévus.

Par la suite, un suivi a été fait avec Recyc-Québec pour voir ce qu'il advenait de la demande de subvention déposée initialement en décembre 2018. Les critères ayant changés, Recyc-Québec prévoit de sortir une nouvelle mouture du programme de subvention et celui serait plus avantageux pour la RIDT.

La RIDT est donc en attente de la publication des nouvelles lignes directrices du MELCC sur la gestion des matières organiques ainsi que du programme de financement de Recyc-Québec qui s'y rattachera.

Il a déjà été mentionné aux différentes instances que le projet initial de la RIDT ne pourrait pas aller de l'avant dans le Témiscouata avant le printemps 2021 du fait des délais dans les ajustements de critères et programmes et de la crise du Coronavirus.

b) Article projet RIDT - Journal FOM juin 2020

Suite à une recommandation du MELCC, la Fédération Québécoise des Municipalités a contacté la RIDT pour intégrer, dans son prochain journal, une explication du projet qui serait déployé au Témiscouata pour la gestion des matières organiques en 2021.

6) LIEU D'ENFOUISSEMENT

a) Suivi - Certificat d'autorisation « Construction cellule n°2 » LET

Le MELCC a autorisé les travaux prévus pour le lieu d'enfouissement technique de la RIDT. Une copie de la modification de certificat d'autorisation a été reçue.

Une fois que l'analyse du dossier a débuté, le tout s'est fait rapidement.

Les travaux pourront donc aller de l'avant quand les démarches pour le règlement d'emprunt seront complétées.

b) Contrat – Appel d’offre pour la construction de la cellule n°2 et la fermeture d’une partie de la cellule n°1

M. Yves Lebel fait part aux membres du conseil d’administration qu’il se retire des discussions sur ce point de l’ordre pour éviter un éventuel conflit d’intérêt.

Suite à l’appel d’offre préparé par WSP et lancé sur SEAO, la RIDT a reçu 5 soumissions, toutes conformes. Les résultats, validés par WSP, sont les suivants :

Nom du soumissionnaire			Montant <u>taxes incluses</u>
Documents requis examinés		1 à 5	
1	Construction B.M.L., Division de Sintra Inc.	Conformes	1 710 540,56 \$
2	Entreprises G.N.P. inc.		1 894 658,08 \$
3	Groupe Michel Leclerc inc.		2 046 552,21 \$
4	Excavations Bourgoïn & Dickner Inc.		2 145 286,33 \$
5	Allen Entrepreneur général Inc.		2 239 713,00 \$

Le coût estimé des travaux prévus pour cette partie du règlement d’emprunt était de 2 108 267 \$ taxes incluses. Le plus bas soumissionnaire est donc en dessous des estimés d’environ 397 000 \$.

Un fait important à noter est que la fourniture, le transport et la mise en place des matériaux granulaires (pierre nette et sable) représentent un montant de près de 795 000 \$ sur le projet total soumis par BML. La RIDT devra voir la planification long terme du LET pour trouver des solutions à ces besoins en matériaux granulaires qui seront récurrents.

Contrat suite à un appel d’offre pour la construction de la cellule 2 et la fermeture d’une partie de la cellule 1 du lieu d’enfouissement technique

ATTENDU QUE la RIDT a lancé un appel d’offres public sur SEAO pour la construction de la cellule 2 et la fermeture d’une partie de la cellule 1 de son lieu d’enfouissement technique situé à Dégelis.

ATTENDU QUE les plans et devis et l’ensemble des documents, préparés par WSP et émis lors de l’appel d’offres, prévoient les travaux à effectuer et conditions à respecter dans le cadre de ce contrat.

ATTENDU QUE la RIDT a reçu 5 soumissions à la fin du délai prévu et que WSP a effectué l’analyse de conformité.

ATTENDU QUE WSP recommande à la RIDT d’octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction B.M.L., division Sintra inc. pour un montant total de 1 487 750 \$ avant les taxes.

ATTENDU QUE la RIDT a reçu les autorisations environnementales nécessaires à la réalisation des travaux mais est en attente de l’approbation du Ministre pour le règlement d’emprunt R-012 qui financera ces travaux.

Il est proposé par M. Claude H. Pelletier, appuyé par M. André St-Pierre, que la RIDT octroi le contrat pour la réalisation des travaux tels que prévus aux différents documents d’appel d’offres à l’entreprise Construction B.M.L., division Sintra inc.

Cette attribution de contrat est cependant conditionnelle à l’approbation du Ministre du règlement d’emprunt R-012 qui permettra le financement des travaux.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
2020-1476**

c) Mandats complémentaires – Honoraires professionnels WSP

Suite à un appel d’offre lancé en 2018, un mandat a été confié à WSP pour la demande de modification au certificat d’autorisation, les plans et devis, les appels d’offre et la surveillance des travaux.

Depuis ce temps, la RIDT a dû ajuster un certain nombre de ces demandes aux ingénieurs, afin de pouvoir, notamment, faire avancer plus rapidement l’analyse du CA par le MELCC, faire réaliser les travaux d’ajout de conduites de collecte de lixiviats et pouvoir procéder à des travaux préparatoires en régie. Toutes ces demandes ont ou seront réalisées en complément de l’offre de service initial mais permette de mieux planifier les travaux requis. Ces dépenses seront intégrées dans celles prévues au règlement d’emprunt R-012.

Il est proposé par M. Richard F. Dubé, appuyé par Mme Céline Dubé Ouellet, que la RIDT accepte les honoraires professionnels complémentaires à verser à WSP pour un montant de 23 084 \$ avant taxes. Ceci couvre différents mandats et suivis non prévus à l’appel d’offre.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
2020-1477**

Suite à la planification des travaux qui sera réalisé avec l'entrepreneur retenu pour le chantier, la RIDT et WSP réévalueront les mandats qui étaient prévus pour la surveillance de chantier bureau et celle pour la surveillance chantier terrain.

7) **VARIA**

a) **Entente de travail 2020-...**

Une rencontre de travail aura lieu vers le 18 juin prochain pour discuter du renouvellement de l'entente de travail. Cette rencontre réunira M. Richard F. Dubé, M. Maxime Groleau, M. Keven Lévesque Ouellet et Mme Vicky Ouellet.

8) **PROCHAINE RENCONTRE**

- Mercredi 17 juin 2020
- Pas de rencontre en juillet 2020
- Mercredi 26 août 2020 (4^{ème} mercredi)
- Mercredi 16 septembre 2020
- Mercredi 21 octobre 2020
- Mercredi 18 novembre 2020
- Mercredi 16 décembre 2020

9) **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme Linda Lévesque de lever l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-1478

Yves Lebel, Président

Maxime Groleau, secrétaire-trésorier